



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont
2451, rue Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont (QC) J0K 1R0
Téléphone : 819-268-5526 Télécopieur : 819-268-5536

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, la secrétaire-trésorière d'une municipalité dont le règlement est en vigueur, doit publier les montants de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Je, soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont dépose le présent rapport concernant l'état du traitement qui est actuellement versé aux membres du conseil municipal.

2021	Rémunération	Allocation de dépenses
Mairesse	9 389,28 \$	4 694,76 \$
Conseillère siège #1	3 129,72 \$	1 564,92 \$
Conseillère siège #2	3 129,72 \$	1 564,92 \$
Conseillère siège #3	3 129,72 \$	1 564,92 \$
Conseillère siège #4	3 129,72 \$	1 564,92 \$
Conseiller siège #5	3 129,72 \$	1 564,92 \$
Conseiller siège #6	3 129,72 \$	1 564,92 \$

Donné ce 18 janvier 2021,

Isabelle Plante,
Secrétaire-trésorière